

Résumé de l'Évaluation Environnementale et Sociale (« ESRS » selon son acronyme en Anglais) SOLENGY – HAÏTI

Langue originale du document: Anglais

Date d'émission: Novembre 2024

1. Informations générales sur le projet et aperçu du périmètre d'évaluation de BID Invest

Solengy Haiti S.A.¹ (la « Société » ou « Solengy ») est un fournisseur de solutions de distribution d'énergie, offrant des systèmes énergétiques clef en main et personnalisés allant de 1KWp à 600KWp pour des clients résidentiels, commerciaux et industriels. En 2019, la Société a lancé son programme innovant de « contrat de vente avec réserve de propriété » ou de solution de location pour améliorer l'accès à l'électricité aux ménages et entreprises n'ayant pas les moyens financiers pour couvrir le coût initial d'installations de solutions d'énergies renouvelables.

Solengy cherche à obtenir un financement pour (i) l'acquisition de systèmes d'énergie solaire à être vendus en Haïti par le biais de solutions de location à des clients commerciaux et industriels, (ii) financement de son fonds de roulement, en particulier, pour l'acquisition du stock initial, et (iii) le remboursement d'une dette arrivant à échéance (le "Projet").

L'évaluation environnementale et sociale (« ESDD » selon son acronyme en anglais) du Projet a inclus un examen des éléments suivants de Solengy : (i) ses politiques, procédures et systèmes de gestion environnementaux et sociaux (E&S) ; (ii) ses procédures d'évaluation des risques liés aux aspects environnementaux, santé et sécurité au travail (« OHS » selon son acronyme en anglais), y compris la sécurité électrique ; (iii) ses procédures de gestion pour évaluer les risques E&S dans sa chaîne d'approvisionnement ; (iv) ses politiques et procédures en ressources humaines («HR » selon son acronyme en anglais), y compris les conditions d'emploi et de travail ; (v) ses procédures de gestion des sous-traitants ; (vi) ses plans de gestion des déchets solides, liquides et dangereux ; (vii) son engagement communautaire et son mécanisme de gestion des plaintes ; (viii) ses plans de réponse aux situations d'urgence, et (ix) ses dispositions en matière de sécurité privée.

2. Catégorisation environnementale et sociale et justification

Conformément à la Politique de Durabilité Environnementale et Sociale de BID Invest, le projet a été classé en Catégorie B, car les risques et impacts E&S associés sont limités, spécifiques au site, et largement réversibles et gérables grâce à la mise en œuvre de mesures de mitigation bien connues, notamment les chutes de hauteur, les dangers électriques, les blessures liées aux équipements ou matériaux, ainsi que l'élimination ou le recyclage des panneaux solaires en fin de vie. Les principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet incluent : (i) la mise en œuvre du système de gestion environnementale et sociale (« ESMS » selon son acronyme en anglais) de l'entreprise et sa capacité

http://www.solengy.com/

organisationnelle ; (ii) des conditions de travail justes, sûres et saines, y compris la OHS et la gestion des sous-traitants ; (iii) la gestion des déchets et des eaux usées ; (iv) l'engagement des parties prenantes et le mécanisme de gestion des plaintes externes ; (v) la gestion de la sécurité privée.

Le projet déclenche les Normes de Performance suivantes: (i) PS 1 - Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux; (ii) PS 2 - Conditions de travail et d'emploi; (iii) PS 3 - Efficacité des ressources et prévention de la pollution; et (iv) PS 4 - Santé, sécurité et protection de la communauté.

3. Contexte Environnemental et Social

3.1 Caractéristiques générales du site du projet

La Société loue actuellement un bâtiment pour ses opérations, comprenant un atelier pour l'assemblage d'équipements et un entrepôt d'environ 930 mètres carrés (m²), ainsi que des bureaux (186 m²), situés dans le parc industriel de l'aéroport à Port-au-Prince, Haïti. Le modèle commercial de Solengy se concentre sur la location de solutions énergétiques, incluant des systèmes photovoltaïques et des batteries. La Société se charge de l'approvisionnement, l'installation et la maintenance des équipements pendant la durée du contrat et offre des garanties prolongées, y compris des assurances. La propriété des équipements est transférée aux clients à la fin de la période de location. Solengy a installé 690 systèmes dans 84 projets au cours des 13 dernières années à travers d'Haïti.

3.2 Risques contextuels

Le Projet pourrait faire face à plusieurs risques contextuels importants. En termes de sécurité, Haïti présente des niveaux élevés de criminalité, y compris le vol et le vandalisme, ainsi que la présence de gangs pouvant affecter à la fois l'installation et la maintenance des systèmes solaires. Les enlèvements restent l'une des principales sources de revenus des gangs opérant dans le pays. De plus, en raison de l'inefficacité des forces de police, il existe un risque accru pour la protection des actifs du Projet.

Politiquement, Haïti a connu de l'instabilité et des changements fréquents de gouvernements, ce qui pourrait mettre en péril la continuité et la sécurité du Projet. De plus, les droits du travail sont une préoccupation, notamment le trafic d'êtres humains et le travail des enfants, représentant des risques élevés pouvant affecter la réputation du Projet et sa durabilité à long terme.

Économiquement, les faibles taux d'alphabétisation et le manque d'emplois peuvent limiter la disponibilité du personnel qualifié pour installer et maintenir les systèmes solaires. Enfin, Haïti est vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les ouragans et les tremblements de terre, qui peuvent endommager les infrastructures solaires.

4. Risques et impacts environnementaux et mesures de mitigation et de compensation proposées.

4.1 Évaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux

4.1.a Système d'évaluation et de gestion des risques E&S

En raison de la nature des activités de Solengy, une évaluation des risques et impacts E&S n'est pas légalement requise pour ses opérations. Toutefois, la Société a pris des mesures pour formaliser la manière dont elle évalue et gère ses risques et impacts E&S, en formalisant des procédures opérationnelles standard et en embauchant du personnel ayant les compétences nécessaires pour développer et mettre en œuvre un ESMS. Bien que ces efforts aient récemment été suspendus, la Société continuera sur cette voie et procédera à une évaluation de ses risques et impacts environnementaux et sociaux, qui servira de base pour développer son ESMS. Plus spécifiquement, elle développera et mettra en œuvre une politique E&S et un ESMS alignés sur les bonnes pratiques internationales, les lois environnementales et sociales pertinentes en Haïti et proportionnés à la nature et à l'échelle des impacts de ses activités. Le ESMS comprendra les éléments suivants : (i) politique ; (ii) identification des risques et des impacts ; (iii) programmes de gestion ; (iv) capacité organisationnelle et compétence ; (v) préparation et réponse aux situations d'urgence ; (vi) engagement des parties prenantes et mécanisme de gestion des plaintes communautaires ; et (vii) suivi et révision.

4.1.b Identification des risques et impacts

4.1.b.i Analyse des alternatives

Les fonds seront utilisés pour l'acquisition de systèmes d'énergie solaire, le fonds de roulement (principalement pour l'acquisition du stock initial) et le remboursement de la dette arrivant à échéance. Par conséquent, aucune évaluation des alternatives au Projet n'a eu lieu.

4.1.b.ii Analyse des impacts cumulatifs

Étant donné que la société propose des systèmes énergétiques allant de 1KWp à 600KWp pour des clients résidentiels, commerciaux et industriels, les impacts cumulatifs pour les projets passés, présents et futurs sont considérés comme minimes. Par conséquent, un plan de mitigation des impacts cumulatifs n'est pas nécessaire.

4.1.b.iii Risques liés au genre

Dans le cadre juridique et réglementaire, les femmes en Haïti font face à des défis importants et à une discrimination explicite dans certains domaines. Haïti dispose de lois plus restrictives et de moins de dispositions légales favorisant l'égalité entre les sexes et l'égalité des chances en matière d'emploi que ses pays voisins. De plus, les rôles des femmes en tant que nourrices et gestionnaires

du foyer constituent des obstacles considérables à leur participation égale sur le marché du travail et dans la société en général.²

Les hommes sont également confrontés à des risques liés au genre. Ils ont une espérance de vie plus courte que celle des femmes (62 ans contre 66 ans), sont plus susceptibles à commettre des suicides et ont tendance à adopter des comportements à risque, tels que l'alcoolisme, la consommation de tabac et l'engagement dans des activités des gangs. D'autre part, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence basée sur le genre et de harcèlement (« GBVH » selon son acronyme en anglais) que les hommes, faisant face à des risques de sécurité tant à domicile que dans leurs communautés.³

L'inégalité entre les sexes est fortement visible dans le manque de voix et d'autonomie des femmes, ainsi que dans les rôles de genre ancrés qui les désignent comme des soignantes. Les femmes ont un faible pouvoir de décision concernant leurs soins de santé, les dépenses pour les achats ménagers, et visiter des amis et famille⁴.

Les inégalités de genre existantes et les besoins de santé uniques des femmes ont des implications sur la capacité différenciée des Haïtiens à se remettre des catastrophes selon le genre, perpétuant et exacerbant davantage ces inégalités. Les inégalités de genre dans les opportunités économiques, l'accès limité à l'information, la participation limitée dans les politiques de gestion des catastrophes et les opportunités limitées de prise de décision peuvent placer les femmes dans une position de vulnérabilité plus élevée face aux catastrophes⁵.

4.1.b.iv Programmes liés au genre

La main-d'œuvre est composée de 27 employés, dont seulement une femme. Solengy a élaboré un Code de Conduite qui décrit divers aspects de la relation travailleur-management. Le code stipule explicitement une politique de tolérance zéro envers le harcèlement sexuel et fournit des définitions claires des actions des employés qui pourraient être considérées comme telles. Solengy développera et mettra en œuvre de manière adéquate des politiques et des procédures pour prévenir la GBVH.

4.1.b.v Exposition au changement climatique

Les prévisions pour l'avenir proche montrent que la température annuelle moyenne, les températures maximales journalières les plus élevées et la probabilité des vagues de chaleur quotidiennes devraient augmenter. Ces changements de température auront probablement des impacts sur les travailleurs, augmentant le risque de maladies liées à la chaleur, telles que l'épuisement thermique et le coup de chaleur. La probabilité de cyclones tropicaux devrait également augmenter, pouvant accentuer le risque d'événements météorologiques extrêmes,

² Haiti Gender Assessment Report

³ <u>Rapport d'évaluation du genre en Haïti</u>

⁴ Rapport d'évaluation du genre en Haïti

⁵ Rapport d'évaluation du genre en Haïti

potentiellement menaçant la sécurité physique des travailleurs en raison des dommages causés par les tempêtes et des inondations.

Solengy intégrera des mesures de résilience climatique dans ses politiques de OHS pour protéger les travailleurs contre la hausse des températures, les cyclones et les événements climatiques extrêmes. Cela comprend la mise à jour de ses politiques pour : (i) traiter les risques spécifiques tels que les maladies liées à la chaleur et les dangers liés aux tempêtes ; (ii) attribuer des responsabilités claires pour la mise en œuvre des protocoles de sécurité ; (iii) exiger des évaluations régulières des risques ; (iv) garantir le respect des réglementations locales ; et (v) mettre l'accent sur des programmes de formation continue et de sensibilisation afin d'aider les travailleurs à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour préserver leur santé et sécurité dans des conditions environnementales changeantes. Pour gérer les températures élevées, l'entreprise : (a) fournira des stations d'hydratation avec de l'eau potable fraîche et des zones d'ombres sur les sites de travail pour garantir que les travailleurs restent hydratés et disposent d'espaces pour se reposer à l'abri du soleil ; et (b) mettra en œuvre des protocoles de sécurité thermique complets et organisera des sessions de formation régulières pour sensibiliser les travailleurs à la reconnaissance et à la gestion du stress thermique de manière efficace.

Sur la base d'une analyse menée conformément à l'approche de mise en œuvre de l'alignement avec l'Accord de Paris du Groupe BID, le Projet est considéré comme étant aligné avec l'Accord de Paris.

4.1.c Capacité organisationnelle et compétence

Le rôle de conformité environnementale, santé et sécurité ("EHS" selon son acronyme en anglais) chez Solengy est assumé par le PDG et soutenu par les responsables de division, qui sont chargés de superviser les initiatives E&S dans l'ensemble des opérations de l'entreprise, en mettant l'accent sur la formation, le renforcement des capacités et OHS. Cependant, la Société recrutera un responsable EHS qualifié et dédié, qui sera chargé de piloter la mise en œuvre le ESMS et sera soutenu par un coordonnateur social pour superviser les actions liées aux ressources humaines, à l'engagement des parties prenantes et aux mécanismes de gestion des plaintes internes et externes.

4.1.d Engagement des parties prenantes

Les impacts potentiels sur les communautés voisines (parc industriel, quartiers où les systèmes photovoltaïques sont installés et entretenus) en raison des activités de Solengy proviennent des activités d'entrepôt et du transport de véhicules. La Société formulera un mécanisme documenté de gestion des plaintes communautaires pour traiter les préoccupations et plaintes de la communauté concernant sa performance E&S, y compris la santé, la sécurité, la sûreté de la communauté, ainsi que la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel.

4.2 Conditions de travail et gestion des relations avec les travailleurs

4.2.a Conditions de travail et gestion des relations avec les travailleurs

La main-d'œuvre est composée de 27 employés directs (moins de 1% sont des femmes). Du côté des opérations, en plus des gestionnaires supervisant les projets standards et sur mesure ainsi que le service client, il y a deux superviseurs techniques qui dirigent des équipes composées de 3 à 4 employés chacun. Ces équipes sont responsables de tâches telles que l'assemblage, l'installation et la maintenance des systèmes.

Solengy a développé un Code de Conduite qui décrit divers aspects de la relation travailleur-management et stipule explicitement une politique de tolérance zéro envers le harcèlement sexuel. De plus, les employés sont informés de leurs droits, salaires, horaires de travail, compensations et avantages conformément à la législation nationale lors de leur embauche. Cependant, la Société développera et mettra en œuvre de manière adéquate des politiques et procédures de HR, comprenant : (i) des procédures d'intégration pour les nouvelles recrues afin de garantir que tous les employés soient informés officiellement de tous les aspects de leurs conditions d'emploi, droits et avantages ; (ii) des contrôles pour garantir que l'emploi d'enfants de moins de 18 ans soit fait conformément à la législation nationale ; (iii) une procédure de gestion des plaintes pour les travailleurs ; et (iv) une politique et des procédures pour prévenir la GBVH.

4.2.a.i Organisations de travailleurs et mécanisme de gestion des plaintes

Le Code de Conduite de Solengy n'interdit pas aux employés de se syndiquer s'ils souhaitent le faire. Les employés sont encouragés à soumettre toute plainte à leurs superviseurs. Toutefois, la Société développera et mettra en œuvre un mécanisme interne de gestion des plaintes afin de traiter rapidement les préoccupations des employés, permettant de soumettre et de résoudre des plaintes de manière anonyme, et garantissant l'absence de représailles pour ceux qui utilisent ce mécanisme.

4.2.a.ii Non-discrimination et égalité des chances

La Société formalisera explicitement une politique de non-discrimination et d'égalité des chances. Cette politique, une fois adoptée, sera largement diffusée auprès de tous les publics et sera également réaffirmée dans le code de conduite, ainsi que dans les activités de formation et d'intégration des employés.

4.2.b Santé et sécurité au travail

La Société n'a pas enregistré de décès et n'a enregistré que deux accidents mineurs en deux ans. Solengy se concentre sur la prévention des accidents et des blessures en s'assurant que les employés reçoivent une formation adéquate pour accomplir leurs tâches, en particulier en ce qui concerne la sécurité électrique et le travail en hauteur, qui constituent les principaux risques auxquels les employés sont confrontés. Cela se fait grâce à un programme de formation continu qui couvre l'assemblage et l'installation des équipements, tant du point de vue technique que de la sécurité.

Pour formaliser ses efforts visant à fournir un environnement de travail sûr et sain, le ESMS de Solengy : (i) identifiera les dangers potentiels pour les travailleurs ; (ii) fournira des mesures préventives ; (iii) continuera de former les travailleurs et formaliser son programme de formation ; (iv) développera des procédures pour documenter et signaler les incidents liés à la santé et à la sécurité ; et (v) mettra en œuvre son plan de prévention, de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

4.2.c Travailleurs engagés par des tiers

Pour les travaux de génie civil, Solengy fait appel à des sous-traitants spécialisés. Toutefois, dans le cadre de son ESMS, la société développera et mettra en œuvre un plan de gestion des sous-traitants afin d'évaluer et de surveiller la performance E&S de ses sous-traitants.

4.2.d Chaîne d'approvisionnement

Pour gérer les risques de sa chaîne d'approvisionnement, Solengy effectue une diligence technique pendant le processus d'approvisionnement et complétera ce processus pour inclure un processus de diligence de la chaîne d'approvisionnement afin d'évaluer les risques E&S (y compris les risques liés au travail tels que le travail des enfants et le travail forcé) dans sa chaîne d'approvisionnement pour ses principaux fournisseurs.

4.3 Efficacité des ressources et prévention de la pollution

4.3.a.i Efficacité des ressources, gaz à effet de serre, gestion des déchets et des matériaux dangereux

Pour son entrepôt et ses bureaux, Solengy génère sa propre électricité à partir de panneaux solaires. Les émissions de gaz à effet de serre (« GHG » selon son acronyme en anglais) proviennent de l'utilisation des véhicules de l'entreprise (1 SUV, 3 camions de pickup, 1 voiture, 3 motos), et s'élèvent à $12,5 \, \text{tCO}_{2e}$ /an.

La génération de déchets se limite au bois, au carton, au plastique et aux déchets de bureau conventionnels ; les déchets dangereux comprennent les piles et les déchets d'équipements électriques. Les batteries usagées sont vendues à une entreprise pour leur recyclage. L'eau de pluie est collectée et utilisée dans les toilettes et pour les activités de nettoyage des bureaux et de l'entrepôt de Solengy. Les effluents domestiques sont envoyés à une fosse septique. Les panneaux usagés sont conservés dans l'entrepôt jusqu'à ce qu'une solution viable pour leur élimination soit trouvée. Aucune émission atmosphérique n'est générée par les activités du projet.

Solengy formalisera son programme de gestion des déchets pour identifier des moyens d'augmenter le recyclage et garantir l'élimination adéquate des déchets vers des installations autorisées pour les déchets non dangereux et dangereux.

4.4 Santé, sécurité et protection de la communauté

4.4.a Santé, sécurité et protection de la communauté

En raison de la nature des activités de Solengy, principalement au sein d'un complexe industriel existant, aucun impact supplémentaire significatif sur la santé, la sécurité et la sûreté de la communauté locale n'est prévu. Les principaux risques pour la communauté sont liés à la gestion des arrangements de sécurité et au transport des équipements et du personnel par véhicule. Les mesures de sécurité sur les installations de l'entreprise comprennent deux gardes de sécurité à l'entrée de l'installation, qui sont armés. Solengy procédera à une évaluation des risques de sécurité et développera et mettra en œuvre un plan de gestion de la sécurité pour s'assurer que les gardes subissent des vérifications de leurs antécédents, bénéficient d'une formation adéquate, y compris sur les principes volontaires de sécurité et des droits de l'homme des Nations Unies, et agissent de manière appropriée envers les travailleurs et les communautés environnantes. De plus, la Société mettra en œuvre un programme de sécurité routière pour toutes ses activités, qui inclura une formation à la sécurité des conducteurs, des contrôles des véhicules, des pratiques de chargement sécuritaires, entre autres.

5. Accès local à la documentation du projet

La documentation relative au projet peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.solengy.com/